FICHE DE TRACABILITE DE LA REALISATION DU TEST RAPIDE D'ORIENTATION DIAGNOSTIQUE ANTIGENIQUE DE L'INFECTION PAR SARS-CoV-2

Cette fiche est à remettre au patient

La réalisation du TROD antigénique est prioritairement réservée aux personnes symptomatiques et doit être utilisé dans un délai inférieur ou égal à quatre jours après l'apparition des symptômes. A titre subsidiaire, lorsque les professionnels de santé pouvant réaliser des tests antigéniques l'estiment nécessaire dans le cadre d'un diagnostic, ces tests peuvent être utilisés pour des personnes asymptomatiques, à l'exclusion des personnes contacts et des personnes identifiées au sein d'un cluster. En cas de résultat négatif du test antigénique, il est recommandé que les personnes symptomatiques âgées de 65 ans ou plus et les personnes qui présentent au moins un facteur de risque (défini par le Haut Conseil de la santé publique) consultent un médecin et confirment ce résultat par un examen de détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR.

Les TROD à utiliser sont ceux inscrits sur la liste des dispositifs de tests antigéniques répondant aux critères de l'arrêté du 16 octobre 2020 publié sur le site du ministère : https://covid-19.sante.gouv.fr/tests

Infirmier.e ayant réalisé le TROD antigénique		Patient.e	
Nom:		Nom:	
Prénom :		Prénom :	
Informations sur la réalisation du TROD		Date de naissance :	
Date et heure de			
réalisation du test			
Résultat du TROD			

Si le résultat est négatif, vous devez impérativement : Continuer d'appliquer les gestes barrières ; Porter un masque ; Maintenir une distanciation sociale.

Si le résultat est positif, vous êtes un cas confirmé de Covid 19, vous devez :

- Vous isoler immédiatement ;
- Porter un masque chirurgical;
- Limiter vos contacts au sein de votre foyer;
- Contacter votre médecin traitant.

Vous serez contacté par les services de l'Assurance Maladie pour identifier les personnes avec lesquelles vous avez eu un contact à risque de contamination.

Date :	Signature de l'infirmier.e

Des outils numériques sont mis en place pour lutter contre la COVID-19

En complément des mesures sanitaires, comme le respect des gestes barrières, le Gouvernement met à la disposition des Français un ensemble d'outils numériques complémentaires destiné à mettre en œuvre la stratégie « Tester – Alerter – Protéger ».

Dans ce cadre, TousAntiCovid est une application de contact tracing permettant d'alerter et d'être alerté en cas d'exposition à la COVID-19. Elle est déployée en France depuis le 22 octobre 2020. TousAntiCovid est une mise à jour de l'application de contact tracing StopCovid enrichie notamment par l'accès à des informations factuelles et sanitaires sur l'épidémie.

Pour plus d'information sur TousAntiCovid une FAQ est disponible à l'adresse suivante : http://tousanticovid.gouv.fr

L'infirmier.e qui a réalisé votre test antigénique peut vous fournir un code à 6 caractères que vous pouvez enregistrer dans l'application TousAntiCovid. En saisissant le code, il vous sera demandé de saisir la date de début des symptômes (ou l'absence de symptômes) afin de déterminer, en fonction de la date de vos contacts, quelles personnes doivent être notifiés.